

La collecte des matières organiques pour l'ensemble de la MRC de Montmagny dès l'automne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Montmagny, le 15 mai 2024— Après Berthier-sur-Mer et la Ville de Montmagny à déployer une collecte de matières organiques, c'est au tour du reste de la MRC de Montmagny à emboîter le pas avec les 9 autres municipalités, soit Cap-Saint-Ignace, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Sainte-Apolline-de-Patton, Sainte-Lucie-de-Beaugard, Saint-Fabien-de-Panet, Lac-Frontière, Saint-Just-de-Bretenières et Isle-aux-Grues (à confirmer). Ce service sera implanté cet automne, chaque municipalité aura son propre fonctionnement pour la distribution des bacs bruns et de l'horaire. Notons que les municipalités de Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Paul-de-Montminy et Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud sont déjà desservies par la MRC de Bellechasse.

Du cas par cas

Puisque l'arrivage des bacs bruns de chacune des municipalités ne sera pas le même cet automne et que les dates pour certaines sont encore inconnues à ce jour, les municipalités seront responsables du déploiement de leur propre collecte de matières organiques. Ainsi, certaines municipalités livreront leurs bacs dès la fin de l'été alors que d'autres seront prêtes tardivement cet automne. **Toutes les informations seront transmises aux citoyens concernés dans un horaire propre par les municipalités.**

La distribution d'un bac brun, d'un bac de cuisine (ou de comptoir) et d'un dépliant explicatif se fera à chaque domicile et édifices à logements de six unités et moins. L'achat de ces bacs, d'une capacité de 240 litres, a été effectué par le regroupement de l'Union des municipalités du Québec pour assurer un meilleur coût possible.

La collecte des matières organiques fait partie d'un objectif commun du Plan de gestion des matières résiduelles 3 afin de réduire 60% des matières organiques de l'enfouissement.